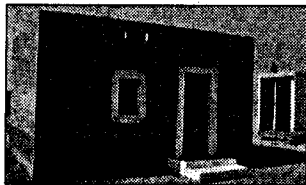


Développement urbain

## Programme Twize: une expérience réussie dans la lutte contre la pauvreté et la fixation des populations

Le Programme Twize financé par le gouvernement avec l'assistance technique de la Banque Mondiale est une expérience réussie de l'avis de tous les partenaires engagés dans sa mise en oeuvre et les bénéficiaires. Cela a été confirmé par le représentant de la Banque Mondiale lors de l'atelier d'évaluation à mi-parcours du Programme de Développement Urbain organisé mi octobre dernier.

La réalisation de ce programme visant à donner un toit décent aux citoyens vivant dans les quartiers périphériques de nos principales villes et à asseoir une véritable stra-



tégie de lutte contre la pauvreté et l'ignorance au niveau des populations ciblées est la résultante des recommandations de Son Excellence, Monsieur Maaouya Ould Sid'Ahmed Taya, Président de la République.

C'est ainsi que le programme « Twize » crée en 1999 a permis de

réaliser des habitats, de générer des micro-crédits à la portée des bourses les plus démunies, de mettre en branle des programmes de formation variés et de créer des emplois.

L'Etat s'est engagé à travers le programme « twize » à réaliser 7500 modules d'habitation et

100 projets de proximité dans 11 quartiers à Nouakchott et Nouadhibou, à disponibiliser, 18 mille micro-crédits et à assurer la formation de 1000 ouvriers et artisans dans la période comprise entre juillet 2003 et juillet 2006.

Lire page 3

# Développement urbain

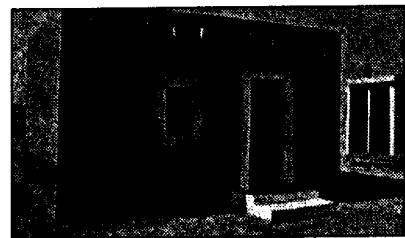
## Programme Twize: une expérience réussie dans la lutte contre la pauvreté et la fixation des populations

La sécheresse qu'a connue la Mauritanie au début des années 70 a entraîné une transformation radicale dans le mode de vie des mauritaniens. Ce qui a obligé beaucoup de citoyens à abandonner leur terroir d'origine et leurs modes de vie habituels pour migrer vers les villes, à la recherche de nouveaux moyens de survie.

Cet exode vers les villes principales en particulier Nouakchott a fait de notre capitale un pôle d'attraction pour les ruraux.

A l'époque, l'Etat n'était pas en mesure d'offrir un cadre d'accueil pour contenir les populations qui se sont regroupées dans les quartiers périphériques, entraînant ainsi une croissance démographique vertigineuse qui a fait que le nombre d'habitants des bidonvilles a plus que doublé dans les quartiers lotis.

Cette situation a favorisé la propagation de la pauvreté, de l'ignorance et des maladies dans ce milieu, obligeant ainsi les autorités à mettre sur pied des



programmes de résorption de ce fléau. Seulement, ces solutions sont restées vaines à cause de leur caractère conjoncturel et superficiel.

En 1985, le gouvernement a commencé, suite aux recommandations fermes de Son Excellence, Monsieur Maaouya Ould Sid'Ahmed Taya, Président de la République la recherche de moyens appropriés pour garantir des conditions de vie décente à ces concitoyens à travers le lotissement des quartiers périphériques et la disponibilisation des infrastructures essentielles.

Dans cette logique, le plan de la ville de Nouakchott a été modifié et il a été décidé de distribuer plus de soixante dix mille (70.000) parcelles de terrain et le recensement des populations de ces quartiers périphériques. Aussi, il a

été décidé le lotissement des quartiers de Toujounine et de Carrefour en vue de supprimer les « kebba » et faire de notre capitale une ville moderne. Les recherches de solutions adéquates ont été les préoccupations majeures des pouvoirs publics.

Dans ce cadre, plusieurs programmes ont été exécutés grâce à des financements importants avant la création du Commissariat aux Droits de l'Homme, à la Lutte contre la Pauvreté et à l'Insertion au milieu des années 90 et abatisant à une vision mauritanienne claire d'une politique multisectorielle dans ce domaine.

Des points saillants de cette politique lient la solution des problèmes des quartiers périphériques à l'éradication de la pauvreté à travers la garantie de moyens permettant aux bénéficiaires d'occuper des parcelles qui leur seront distribuées dans le cadre d'une politique de restructuration des zones périphériques (kebba), cela à travers la disponibilisation d'infrastructures scolaires, sanitaires, hydrauliques, électriques et de transports en plus d'activités génératrices de revenus.

Partant des expériences des programmes précédents et d'autres ailleurs dans le monde, il a été décidé de créer

le programme «twize» qui préconise une philosophie de disponibilisation d'un habitat social accessible aux couches vulnérables dont les moyens financiers ne permettent pas la construction d'un logement.

Pour profiter de ce programme, le bénéficiaire doit disposer d'une parcelle légalisée par les autorités compétentes et être membre d'un groupe de cinq à dix familles présidé par un responsable, organisés dans le cadre de «twiza». Les groupes doivent également présenter des dossiers collectifs au nom des membres. Un montant de 30.000 UM est exigé, pour chaque individu postulant à un prêt pour la construction d'un module d'habitation composé d'une chambre en toitement armé ou une clôture et des toilettes contre un versement de trois mille



ouguiya mensuel pendant une période de 30 mois.

Le bénéficiaire du prêt peut accéder à un deuxième prêt afin de construire un deuxième module d'habitation, 6 mois après la remise du premier module.

Le coût du module d'habitation s'élève à 360 mille UM ; ce montant peut être révisé à la hausse, si les terres ciblées se situent dans une zone de salinité exigeant l'utilisation de matériaux anti-sel.

Le montant que les bénéficiaires de ces prêts doivent verser représente un taux allant de 30 à 40% du coût global du module, le taux restant représente la participation de l'Etat.

Le programme «twize» avait été créé en 1999 dans le but de lutter contre la pauvreté dans les quartiers et de faciliter l'accès à l'habitat par l'intermédiaire d'opportunités de promotion données aux populations.

Selon M. Mohamed Ould Hemeina, directeur administratif et financier du GRET (ONG de mise en oeuvre du programme), ce programme opère quotidiennement à travers les 4 composantes suivantes: l'habitat, l'appui aux activités participatives, les micro-crédits et la formation, ce qui a permis de réaliser entre 1999 et fin septembre 2004, 4541 modules d'habitation dont 1050 construits grâce à des matériaux résistants à la salinité à El Mina dans le cadre de l'exécution des instructions du Président de la République, Monsieur Maaouya Ould Sid'Ahmed Taya relatives au règlement des problèmes de l'habitat pour les populations de la kebba d'El Mina.

Le programme a également offert 6138 prêts économiques et réalisé plus de 40 projets sociaux en faveur

des populations générant 1400 opportunités d'emploi. La formation de 528 ouvriers en liaison avec les activités quotidiennes des habitants a été fournie dans plusieurs domaines; ce qui offre des fonctions permanentes aux formateurs dans leur quartier et garantit une main d'oeuvre compétente et de proximité aux populations. Le coût global de ces réalisations est chiffré à environ 1,6 milliard d'ouguiya dont 1 milliard représentant la participation du Commissariat aux Droits de l'Homme, à la Lutte contre la Pauvreté et à l'Insertion et le reste constituant la contribution du Programme de Développement Urbain.

Le taux de remboursement des prêts par les bénéficiaires est stable à 100 % grâce à la garantie solidaire instaurée par le programme. La situation est fort encourageante et confirme la validité de la philosophie qui soutient le programme «twize» depuis sa création. Ce programme opère dans 7 quartiers des moughataa de Nouakchott notamment la kebba d'El Mina, Saada de Toujounine, Médina de Ararat et Teysir de Dar Naim, Dar El Beidha d'El Mina, Kouffa et Bassorah de Sebka en plus des quatre quartiers: Haye Mardoum, Sale El Yabsa, Moutevegirat et Fom El Baz à Nouadhibou où se trouve pour chaque quartier un bureau représentant «twize», qui reçoit les dossiers des citoyens et supervise les activités du programme.

M. Mohamed Ould Hemeina a par ailleurs précisé que l'accès au crédit pour les activités génératrices de revenus exige les mêmes dispositions appliquées aux prêts de construction. Les montants offerts dans le cadre de ces prêts varient progressivement entre 15 à 50 mille UM. L'accès à l'ensemble des services offerts par Twize exige que les bénéficiaires résident effectivement dans les quartiers ciblés et soient en mesure d'exercer des activités sociales. De ce fait, le programme twize leur garantit la formation pour acquérir le savoir-

faire afin de pouvoir construire et entretenir les infrastructures nécessaires, couvrant les routes, les bornes-fontaines, les écoles, les dispensaires et l'appui aux coopératives féminines. La formation comporte plusieurs domaines y compris la maçonnerie, la teinture, la couture, la peinture, la gestion, la lutte contre l'analphabétisme et l'encouragement des jeunes à adhérer aux activités culturelles et sportives.

Le programme «Twize» s'inscrit dans le cadre des actions du Commissariat aux Droits de l'Homme, à la Lutte contre la Pauvreté et à l'Insertion de 1999 à fin juin 2003 ; depuis lors, il agit, en même temps dans le Programme de Développement Urbain. L'Etat s'est engagé à travers le programme «twize» à réaliser 7500 modules d'habitation et 100 projets de proximité dans 11 quartiers à Nouakchott et Nouadhibou, à disponibiliser 18 mille micro-crédits et à assurer la formation de 1000 ouvriers et artisans dans la période comprise entre juillet 2003 et juillet 2006.

Le financement est assuré par le gouvernement mauritanien avec l'assistance technique de la Banque Mondiale.

Tous les partenaires engagés dans le programme Twize, bailleurs de fonds et bénéficiaires confondus sont un-



nimes sur la réussite de cette expérience. C'est pourquoi ils recommandent sa continuité et sa vulgarisation. Ce qu'a confirmé le représentant de la Banque Mondiale pendant l'atelier d'évaluation à mi-parcours du Programme de Développement Urbain organisé mi octobre.

Mamouni Ould Moktar